

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 16 mars 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_05</b>
<b>Date de convocation : 18 février 2021</b>

<u>Objet</u> : <b>Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2021</b>
--

Par la suite d'une convocation en date du 17 février 2021 pour un Comité syndical le 23 février, remis au 16 mars 2021 par une convocation envoyée le 18 février 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle polyvalente d'Aiguilles, le 23 février 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Anne LABIAU

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

**Vu** :

- La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1er « de l'information des habitants sur les affaires locales » ayant institué le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- La loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 renforçant les obligations de transparence ;
- La loi de programmation des finances publiques 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ;
- Les articles L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Les articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras 2010-2021 prolongée jusqu'en 2024 ;
- Le projet Avenir Horizon 2020 adopté par le Comité syndical du 18 mars 2015 ;

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 16 mars 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_05</b>
<b>Date de convocation : 18 février 2021</b>

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2021**

### **Considérant :**

- Que la Réserve naturelle de Ristolas-Mont Viso peut être dotée de 2.7 ETP dont 2.5 ETP sont actuellement répartis sur trois agents recrutés en 2010 et 2019 par le Parc naturel régional du Queyras grâce auxquels les travaux de gestion de la Réserve naturelle sont effectifs ;
- Que la structure de gestion de la réserve naturelle est fonctionnelle et a besoin d'une dotation annuelle de fonctionnement permettant de remplir les missions de gestion confiées par l'Etat au Parc naturel régional du Queyras ;
- Que la DREAL a précisé le montant exact de la dotation courante optimale accordée à la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas-Mont Viso pour 2021, soit 161 630 € auxquels s'ajoutent des financements pour mener des actions d'Education au développement durable pour un montant de 26 978 €.

### **Le Comité syndical, réuni le 16 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 28</b>
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00      Pour : 28
Nombre de membres présents :	19	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

D'approuver le plan de financement prévisionnel 2021 d'utilisation de la dotation courante optimale et de la dotation affectée à des actions d'éducation au développement durable nécessaires à la gestion de la Réserve Naturelle de Ristolas Mont Viso, précisé ci-après ;

De solliciter l'Etat pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses de gestion de la réserve naturelle nationale ;

D'autoriser le Président ou la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour permettre la réalisation de l'opération ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président**  
**Christian BLANC**



## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 16 mars 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_05</b>
<b>Date de convocation : 18 février 2021</b>

Objet : **Budget prévisionnel de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso 2021**

Budget	Intitulé	Désignation	Montant TTC
--------	----------	-------------	-------------

Dépenses prévisionnelles 2020

Salaires	Salaires Agents réserve naturelle	
	<i>Conservateur 1 ETP</i>	
	<i>2 Gardes Techniciens 1,5 ETP</i>	
	<i>1 Attachée scientifique 0,2 ETP</i>	
	<i>Sous Total</i>	<b>150 000</b>

Actions du plan de gestion	Etudes et travaux	0
	Action d'éducation au développement durable	26 978
	<i>Sous Total</i>	<b>26 978</b>

Matériel		726
Tenues agents réserve naturelle		500
Petites fournitures		500
Frais structure gestionnaire		10 000
Formation		500
Frais de déplacement		300
Documentation	<i>Bibliographie</i>	500
Communication		1 500
Adhésions réseaux	<i>Réserve naturelle de France</i>	480
Fonctionnement du Conseil scientifique		200
	<i>Sous Total</i>	<b>15 206</b>

*Total*

**192 184**

Recettes 2019

Recettes	Dotation annuelle DREAL 2021	<b>188 608</b>
	Dotation 2020 aux actions 2021	<b>3 576</b>
	<i>Total</i>	<b>192 184</b>